



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Bar-le-Duc, le 22 mai 2024

**Objet : Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de transport terrestre relevant de la compétence de l'État – Réseaux routiers et ferroviaires – 4<sup>ème</sup> échéance - Bilan de la consultation du public**

La directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche visant à éviter, prévenir ou réduire les nuisances de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Cette approche est basée sur la mise en œuvre d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau départemental, précédé d'une consultation du public.

Conformément à l'article L.572-8 du code de l'environnement, la consultation du public par voie électronique a eu lieu sur le site internet de la préfecture de la Meuse du 15 mars au 15 mai 2024. Un avis de consultation du public a été publié dans les annonces légales de l'Est Républicain le 16 février 2024 et un avis de consultation a été affiché dans toutes les mairies concernées par le projet.

**Au terme de la consultation, aucune observation n'a été formulée par le public.**

Le Chef de l'unité Prévention des Risques,

Patrice CURIEN

Tél : 03.29.79.93.76

[patrice.curien@meuse.gouv.fr](mailto:patrice.curien@meuse.gouv.fr)

Direction Départementale des Territoires de la Meuse  
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex